

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : LADOUX Cécile par ZWALD Jérémy.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2026
N° de délibération : 2026-29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Au vu des bases fiscales communiquées par le Centre des Impôts Fonciers de l'Aube, l'application des taux 2026 sur les bases prévisionnelles des taxes locales donne les résultats suivants :

	2025			2026		
	Bases effectives (€)	Taux	Produit (€)	Bases prévisionnelles (€)	Taux	Produit (€)
Foncier bâti	9 884 715	45,46 %	4 493 591	9 928 000	45,46 %	4 513 269
Foncier non bâti	43 052	35,00 %	15 068	47 000	35,00 %	16 450
Taxe d'habitation	414 284	14,08%	58 331	315 900	14,08%	44 479
			4 566 990			4 574 198

Ces bases et produits sont ensuite minorées ou majorées des allocations compensatrices, du coefficient correcteur, et des exonérations.

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026 en les maintenant à leur niveau de 2025 soit :
Foncier bâti : 45,46 %
Foncier non bâti : 35,00 %
Taxe d'habitation : 14,08 %
- D'AUTORISER M. le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux avant le 30 avril 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.04.28 20:56:56 +0200
Ref:10914572-16455223-1-D
Signature numérique
le Maire